



### Commune de VANNES

#### SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (S.P.R.)

#### PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (P.S.M.V.)

U.D.A.P. DU MORBIHAN      DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA REGION BRETAGNE      COMMUNE DE VANNES

**PLAN REGLEMENTAIRE**  
Approuvé par arrêté préfectoral du 23 mai 2018

Date : 20 février 2018  
Echelle : 1/1000e

**PLAN 03A**

**Legende:**

- Périmètre créé par arrêté préfectoral du 23-10-2013
- Edifice classé au titre de la législation sur les M.H.
- Edifice inscrit au titre de la législation sur les M.H.
- F : Façade ; T : Toiture ; E : Escalier ; CI : Cloître
- Sol protégé par la législation sur les M.H.
- Immeuble à maintenir (volume et structure)
- Immeuble non protégé
- Bâtiment non visible
- Bâtiment ou partie de bâtiment dont la suppression pourra être demandée
- Emprise de construction imposée
- Suppression d'emprise de construction imposée et bâtiment ou partie de bâtiment dont la suppression pourra être demandée
- Modification imposée
- Immeuble dont le rez-de-chaussée est destiné aux commerces, bureaux, services, équipements
- Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'éclairage général ou espace vert et autres d'équipement
- Alignement imposé strict
- Alignement imposé en tout ou partie
- Espace Bois Classé
- Espace Vert Protégé
- Jardin (L = Jardin)
- Arbre remarquable
- Arbre à planter
- Cour protégée (C=Cour; C=Cour couverte)
- Ancêtre (espace Bric, état, entre deux maisons)
- Passage public ou privé à maintenir
- Rempart existant
- Tronc protégé du rempart
- Limitation de la hauteur constructible (H=H1; H2=H3)
- (DPA=H2+H3+H4)

**Éléments majeurs du site:**

- Immeuble à façade à pans de bois
- Détail architectural exceptionnel (tourbeuse - modénature)
- Vestige archéologique
- Escalier en vis
- Escalier en vis disparu
- Escalier droit
- Escalier droit à quart tournant
- Escalier droit à vis disparu
- Escalier à vis central
- Escalier à 4 vis
- Vitrines d'entrée
- Vitrines en balcon
- Passage - couloir
- Chambrée
- Accès porte d'entrée
- Puits - citerne
- Puits de jour
- (au 1/2)
- Etage correspondant (sous-sol, 1er, 2ème...)
- Parking
- Terrasse
- Plan d'eau, ruisseau (off) ou canal
- Canal souterrain
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) au titre de l'article L.151-1 du Code de l'urbanisme

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
1	Dégagement du pied de rempart	Commune
2	Extension de l'école Jules Ferry, boulevard de la Paix	Commune
3	Espace public et parvis du Lycée Saint-François-Xavier, rue Thiers	Commune
4	Mise en valeur des abords du rempart	Commune
5	Dégagement de la façade à pans de bois et mise en valeur de la place St-Pierre et de l'entrée Sud de la Citadelle	Commune

